

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF38

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 44 SEPTIES

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir l'article 44 *septies*, qui proroge le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique, dans sa rédaction issue de l'Assemblée nationale.